

RÈGLEMENT 2023-02-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2023-02 relatif à l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser quelles sont les personnes nommées pour l'application du règlement numéro 2023-02 et l'émission des constats d'infraction.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02-01 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable numéro 2023-02.

1. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de préciser les personnes nommées pour l'application du règlement numéro 2023-02 et l'émission des constats d'infraction.

2. RESPONSABILITÉ D'APPLICATION DES MESURES

L'Article 4 du règlement numéro 2023-02 est modifié pour se lire ainsi :

L'officier responsable de l'application du présent règlement est le directeur général de la municipalité ou toute autre personne désignée par résolution du conseil.

Le conseil autorise de façon générale les fonctionnaires désignés, soit le directeur général et toute personne mandatée par le conseil municipal, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.

3. DISPOSITIONS FINALES

Conformément à la Loi, le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02-01 (SUITE)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 9 SEPTEMBRE 2024

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Échéancier

- Avis de motion donnée le 12 août 2024 (Résolution numéro 2024-163)
- Dépôt et présentation du projet de règlement 2023-02-01 le 12 août 2024
- Adoption du *Règlement numéro 2023-02-01* le 9 septembre 2024 (Résolution numéro 2024-193)
- Avis de publication du *Règlement numéro 2023-02-01* affiché le 10 septembre 2024